



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**3 AOÛT  
2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 3 août 2015, à 19h30 à l'Hôtel de ville de Sainte-Barbe.

La présente séance est présidée par le maire suppléant, Monsieur Roland Czech en l'absence de la mairesse Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Daniel Maheu  
M. Patrice Bougie  
Mme Louise Boutin  
M. Denis Poitras

Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière, est présente.

Mme Nicole Poirier est absente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2015-08-234**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par Denis Poitras

Appuyé par Patrice Bougie

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE  
VOTER**

**2015-08-235**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Daniel Maheu

Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



---

**SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE  
Lundi 3 août 2015 À L'HÔTEL DE VILLE À 19 H 30**

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 ®

**2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

### 3. ADMINISTRATION

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 juillet 2015
- 3.3 Conformité vente de propriété ®
- 3.4 Présentation demande d'aide financière PNHA ®
- 3.5 Formation directrice générale : management ®
- 3.6 Rapport annuel d'activité 2014 en lien avec le schéma de couverture de risques incendie ®
- 3.7 Travaux de forage – 487, route 132 ®
- 3.8 Recyc-Québec PGMR – délégation à la MRC ®
- 3.9 Amendement résolution 2015-05-134- mandat aménagement paysager ®
- 3.10 Retrait dossier cour municipale ®
- 3.11 Demande de dérogation mineure 2015-07-0001®
- 3.12 Facture SINTRA - libération retenue lot 2 ®

### 1. URBANISME et ENVIRONNEMENT

- 4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

### 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

### 3. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 3.1 Dépôt du rapport mensuel du Comité des Loisirs et des Sports
- 3.2 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
- 3.3 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

### 4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

### 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Chantal Girouard, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE  
VOTER

2015-08-236

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

Proposé par Patrice Bougie

Appuyé par Denis Poitras

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 soit  
accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE  
VOTER



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

### REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- Aucune requête

### ADMINISTRATION

2015-08-237

#### APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Patrice Bougie

Que les comptes fournisseurs de la liste au 31 juillet 2015 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et règlements adoptés soit approuvés et payés :

Liste des factures au 31 juillet 2015	171 623.87 \$ (ristourne tps enlevée)
Liste des salaires de juillet 2015 (conseil, employés, camp de jour, pompiers)	51 370.37 \$
Immobilisations au 31 juillet 2015	34 533.14 \$ (ristourne tps enlevée)
<b>TOTAL =</b>	<b>257 527.38 \$</b>

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT  
DE VOTER

#### DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2007-02 du conseil municipal, je sou mets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 juillet 2015. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

---

Chantal Girouard, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2015-08-238

#### CONFORMITÉ POUR VENTE DE PROPRIÉTÉ

CONSIDÉRANT QU'un permis de construction a été émis en octobre 1983 pour ériger la résidence principale (maison mobile) située au 180, 40<sup>ième</sup> Avenue à Sainte-Barbe;

CONSIDÉRANT QU'un certificat de localisation a été préparé le 12 juin 2015 par M. François Barbeau, arpenteur-géomètre pour



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

la firme Legault Trudeau pour la propriété du 180, 40<sup>ième</sup> Avenue à Sainte-Barbe sous ces minutes numéro 2612 ;

CONSIDÉRANT QU'il est montré sur le certificat de localisation que le bâtiment principal incluant la galerie et la remise empiètent dans la bande de protection riveraine longeant le canal;

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 12 avril 1983, le Règlement de contrôle intérimaire numéro 10-83 interdit la construction de tout bâtiment à l'intérieur de la rive de 10 mètres du Fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les canaux font partie du Fleuve Saint-Laurent selon le Règlement de contrôle intérimaire numéro 10-83;

CONSIDÉRANT QUE le permis de construction ne mentionne aucune indication quant aux marges à respecter concernant la rive;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur des bâtiments de l'époque croyait, de bonne foi, que la rive ne s'appliquait pas à un canal;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'époque était de bonne foi en se procurant un permis en octobre 1983 ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal incluant la galerie et la remise sont érigés depuis près de 32 ans;

CONSIDÉRANT QU'il serait déraisonnable d'exiger le déplacement de ce bâtiment principal, la galerie et la remise puisque tous les intervenants dans le dossier étaient de bonne foi.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Poitras  
Appuyé par Daniel Maheu

Que le Conseil Municipal n'a pas l'intention de prendre des procédures juridiques pour faire déplacer le bâtiment principal, la galerie et la remise à l'extérieur de la rive, sur le lot 2 844 498 situé au 180, 40<sup>ième</sup> Avenue.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE  
VOTER

2015-08-239

### PRÉSENTATION DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PNHA

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Sainte-Barbe désire donner son appui à l'organisme du Comité Culturel Barberivain de Sainte-Barbe dans leur demande d'aide dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les Aînés;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise l'obtention d'une subvention pour le projet intitulé : Café-causerie pour aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'appui du Comité Culturel Barberivain concernant :

- 1- une aide financière du PNHA (programme Nouveaux horizons pour les Aînés) pour une demande de subvention pour mettre sur pied un café-causerie pour aînés afin de briser l'isolement et favoriser l'inclusion sociale au coût de \$25 000;
- 2- l'autorisation par lettre à consentir à la réalisation des travaux de rénovation, l'achat et l'installation d'équipements ainsi que les honoraires de conférenciers pour l'aménagement d'un espace adéquat dans l'église situé au 471 chemin de l'Église à Ste-Barbe qui est la propriété de la municipalité de Sainte-Barbe.

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Louise Boutin

Et appuyé par Denis Poitras

Que le conseil municipal appuie l'organisme Comité Culturel Barberivain dans leur demande d'aide financière dans le cadre du PHNA et de plus autorise la rénovation, l'achat et installation d'équipements et les coûts reliés aux divers conférenciers ainsi que l'aménagement d'un espace adéquat dans le bâtiment de l'église situé au 471 chemin de l'Église à Ste-Barbe.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE  
VOTER

**2015-08-240**

### **FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE : MANAGEMENT**

Proposé par Daniel Maheu

Appuyé par Patrice Bougie

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à assister à la formation « MANAGEMENT » offerte dans le cadre de son certificat en gestion de projet du HEC Montréal pour un montant approximatif de 350.00\$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE  
VOTER

**2015-08-241**

### **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2014 EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE**

Considérant que le schéma de couverture de risques incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent a été attesté le 29 mars 2012;

Considérant que le directeur du service incendie a déposé au conseil municipal le rapport annuel d'activité 2014;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités de l'an 2014;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Par conséquent,  
il est proposé par Denis POitras  
appuyé par Louise Boutin

Que la municipalité de Sainte-Barbe adopte le rapport annuel d'activités 2014 en lien avec le schéma de couverture de risques incendie;

Que copie de présente résolution et du rapport annuel d'activités 2014 soit transmis à la MRC du Haut-Saint-Laurent en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE  
VOTER

**2015-08-242**

### **TRAVAUX DE FORAGE – 487, ROUTE 132**

Proposé par Daniel Maheu

Appuyé par Patrice Bougie

Que soient autorisés les travaux de remplacement de la conduite privée sur la propriété située au 487, Route 132. Les travaux consistent à installer une conduite de 1 pouce de diamètre en remplacement de la conduite de 3/4 qui ne fournissait pas la pression d'eau et débit adéquat pour la distance. Les coûts sont de 3 400\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE  
VOTER

**2015-08-243**

### **RECYC-QUÉBEC PGMR – DÉLÉGATION À LA MRC**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Denis Poitras

Que le conseil municipal de Sainte-Barbe autorise la MRC du Haut-Saint-Laurent à accéder au portail du site de RECYC-QUÉBEC afin de communiquer certaines données relatives au Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) pour le recyclage et les ordures ménagères.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE  
VOTER

**2015-08-244**

### **AMENDEMENT RÉSOLUTION 2015-05-134 MANDAT AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Daniel Maheu

Que la résolution numéro 2015-05-134 soit amendée afin de corriger le montant total pour l'aménagement paysager de divers sites de la Municipalité pour un montant de 5 138.35\$ au lieu de 4 997.45\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE  
VOTER



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**2015-08-245**

**RETRAIT DOSSIER COUR MUNICIPALE**

Proposé par Denis Poitras

Appuyé par Patrice Bougie

Que le dossier 12RM00018 de M. Nicolas Leduc Théorêt soit retiré de la cour municipale annulant ainsi l'audition qui était prévue dans le cadre du règlement global dudit dossier

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,**

**LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE  
VOTER**

**2015-08-246**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-07-0001**

Demande de dérogation mineure pour le lot : 2 844 489 situés au 180, 40<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Barbe:

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à autoriser la marge latérale minimale du bâtiment principal à 1,82 mètre (nord-ouest), alors que l'article 4.9.2.58 du Règlement numéro 2003-05 concernant le zonage prescrit une marge latérale minimale de 2 mètres pour la zone VB-1;

Considérant que la demande de dérogation mineure vise également à autoriser la marge latérale de la galerie à 0,76 mètre (nord-ouest), alors que l'article 4.9.2.58 du Règlement numéro 2003-05 concernant le zonage prescrit une marge latérale minimale de 2 mètres;

Considérant que la demande de dérogation mineure vise finalement à autoriser l'escalier à 0,92 mètre (nord-ouest) de la limite du lot, alors que l'article 6.3.2 du Règlement numéro 2003-05 concernant le zonage prescrit qu'un escalier doit être à 1,5 mètre de toute limite de lot

Considérant qu'il y a des normes d'implantation minimales pour des bâtiments principaux, des galeries et des escaliers à respecter;

Considérant qu'un permis numéro #83-84 a été émis le 29 octobre 1983 pour ériger la maison mobile et que la marge latérale à respecter est mentionnée;

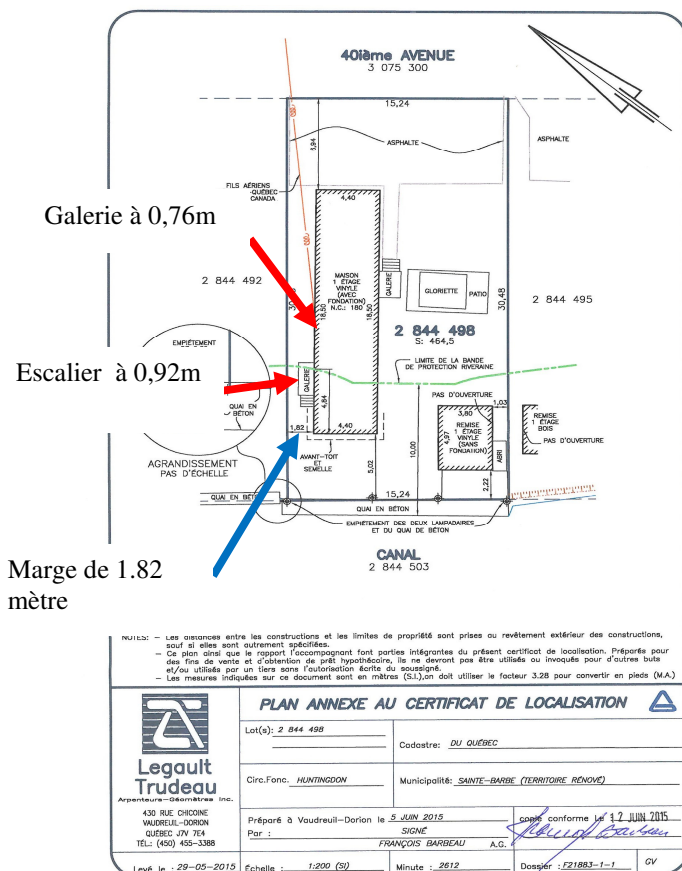
Considérant que le propriétaire était de bonne foi en se procurant un permis en octobre 1983;

Considérant que la demande de dérogation vise à autoriser les marges dérogatoires du côté nord-ouest du bâtiment principal, la galerie et l'escalier; **[Voir le plan ci-après];**



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

No de résolution  
ou annotation



**POUR TOUTES CES RAISONS,**  
Il est proposé par Patrice Bougie  
Appuyé par Denis Poitras

Que le Conseil Municipal de Sainte-Barbe accepte la demande de dérogation mineure 2015-07-0001 sur le lot numéro 2 844 489 situé au 180, 40<sup>e</sup> Avenue, telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme, pour autoriser les marges du côté nord-ouest du bâtiment principal (1,82 m), la galerie (0,76 m) et l'escalier (0,92 m)

Le tout tel que montré par le plan annexé au certificat de localisation de Monsieur François Barbeau, arpenteurs-géomètres, portant le numéro des minutes 2612.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE  
VOTER**

2015-08-247

**FACTURE SINTRA - LIBÉRATION RETENUE LOT 2**

Proposé par Daniel Maheu  
Appuyé par Patrice Bougie

Que soit autorisé le versement de la facture de Sintra pour la remise de la retenue spéciale appliquée au contrat de Sintra dans le cadre des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout pour le lot 2, soit les 3 traverses sur la route 132 au coût de 20 000\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE  
VOTER**





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

### URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2015-08-248

#### DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement, pour le mois de juillet 2015, soit déposé tel que présenté.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

2015-08-249

#### DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE

Que le rapport du service d'incendie pour le mois de juin et juillet 2015 soit déposé tel que présenté.

### LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2015-08-250

#### DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DES SPORTS

Le rapport du Comité des loisirs et des Sports de Sainte-Barbe pour le mois de juin et juillet 2015 n'a pas été déposé.

2015-08-251

#### DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LUCIE BENOIT

Le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour le mois de juillet 2015 n'a pas été déposé.

2015-08-252

#### DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de juin 2015, soit déposé tel que présenté.

### CORRESPONDANCE

2015-08-253

#### CORRESPONDANCE

Que le bordereau de correspondance de juillet 2015 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
(relatives aux points discutés à cette séance)**

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- **M. Claude-Gilles Pilon** : retrait dossier cour municipale, résidence au 815, chemin de l'église

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2015-08-254**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Denis Poitras

Appuyé par Daniel Maheu

Que l'ordre du jour étant épuisé, que la séance soit levée à 19h45.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE  
VOTER

\_\_\_\_\_  
Roland Czech  
Maire Suppléant

\_\_\_\_\_  
Chantal Girouard, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière